



## Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
20 mars 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 14<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 23 octobre 2002, à 10 heures

*Président* : M. Sharma ..... (Népal)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M. Mselle

### Sommaire

Point 116 de l'ordre du jour : Plan des conférences (*suite*)

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-65798 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 116 de l'ordre du jour : Plan des conférences**

(suite) (A/56/901; A/57/32 et Corr.1, A/57/228 et Add.1 et 2, A/57/289 et A/57/472)

1. **M. Jalang'o** (Kenya) se félicite des efforts déployés l'année précédente pour améliorer l'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui se sont traduits par un accroissement du nombre de séances et de manifestations, chose à laquelle a également contribué la création d'un service permanent d'interprétation. Il note toutefois avec inquiétude que le nombre de réunions organisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont eu lieu ailleurs qu'à leur siège. Il exhorte le Secrétaire général à prendre des mesures pour que les réunions et activités relatives à l'environnement et à l'habitat humain se tiennent, sinon toutes, du moins en majorité à Nairobi. Il formule l'espoir qu'un effort concerté sera fait pour mettre l'Office des Nations Unies à Nairobi, le seul office administratif des Nations Unies dans un pays en développement, au niveau des Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne.

2. Au paragraphe II.24 de sa résolution 56/242, l'Assemblée générale a de nouveau demandé au Secrétaire général d'envisager d'améliorer et de moderniser les installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi afin que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes et de lui faire rapport à ce sujet à la reprise de sa cinquante-sixième session. Or, aucun rapport sur la question n'a encore été soumis; c'est d'autant plus regrettable que, comme le Comité des conférences l'a noté au paragraphe 50 de son rapport (A/57/32), les sérieuses contraintes liées aux installations existantes rendent très difficile toute progression de leur utilisation. À cet égard, il demande pourquoi un rapport sur l'utilisation des services de conférence à Nairobi n'a pas été présenté pour examen.

3. Au cours de la session précédente, la délégation kényenne avait reçu la promesse que les postes vacants à la Section d'interprétation de Nairobi seraient pourvus. Malheureusement, certains postes demeurent vacants, notamment dans les cabines arabe et anglaise. Il demande pourquoi cela s'avère si difficile et si tous les efforts nécessaires ont été faits.

4. **M. Kramer** (Canada), s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, approuve les recommandations contenues dans le rapport du Comité des conférences (A/57/32). Il partage l'inquiétude au sujet de la diminution du taux d'utilisation des services de conférence, qui est tombé à 74 %, en grande partie à cause d'une chute importante à New York. Il note avec satisfaction que le Comité des conférences est prêt à prendre des mesures supplémentaires pour mettre fin au gaspillage récurrent. L'Assemblée générale devrait envisager de réévaluer les ressources allouées aux conférences en fonction de leur utilisation.

5. Le problème du retard dans la publication des documents continue de se poser avec acuité et il convient de savoir comment les départements auteurs tentent de le résoudre, qui est responsable et si les nouveaux systèmes de gestion des données permettent d'identifier les défaillances. La question plus générale de la réduction du volume de la documentation demandée et reçue par les États Membres se pose peut-être avec plus d'urgence que jamais.

6. S'agissant du rapport du Secrétaire général intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/57/289) », le Département semble aller dans le bon sens. Il faut se féliciter de sa détermination à apporter des améliorations au niveau global, à intégrer la gestion des ressources au niveau mondial, à exploiter au mieux les moyens technologiques et à renforcer la planification des documents, leur production et leur distribution. Il ne fait pas de doute que, dans sa quête des meilleures pratiques, le Département examinera ce qui se fait non seulement au sein de l'Organisation mais aussi à l'extérieur. Les nouvelles technologies auront un effet d'autant plus profond sur l'efficacité et la productivité que les projets de passage au traitement électronique intégral des documents et d'expansion du télétravail, y compris à l'interprétation, seront menés à bien. Le Secrétaire général adjoint étant responsable des services de conférence sur tous les lieux d'affectation, il serait utile d'avoir plus d'informations sur la manière dont les ressources sont gérées au niveau mondial. Les accords en bonne et due forme entre le Secrétaire général adjoint et les directeurs généraux des différents lieux d'affectation ainsi que des instruments pratiques pourraient être nécessaires pour faciliter une meilleure planification des travaux au niveau mondial.

7. L'intégration des services de secrétariat techniques de la Cinquième et de la Sixième Commissions dans le Département contribuerait à l'efficacité de l'ensemble de l'Organisation. Par ailleurs, l'utilité des comptes rendus analytiques est limitée dans les circonstances actuelles et M. Kramer appuie la proposition du Département concernant une étude des incidences pratiques et financières de leur remplacement par les enregistrements numériques.

8. Même si la qualité du travail et sa dimension intellectuelle ne sont pas prises en compte actuellement dans la charge de travail des traducteurs, interprètes et opérateurs de traitement de texte, il n'en est pas moins impératif de trouver des moyens de mesurer la productivité et d'établir le rapport coûts/performances du travail des services de conférence. Il faut donc se féliciter de la recommandation du Comité des conférences d'actualiser les normes relatives à la charge de travail et d'en établir pour les groupes professionnels des services linguistiques, pour lesquels il n'y en a actuellement pas. Il faut également mettre en place des instruments permettant de mesurer les performances du système dans son ensemble, de manière à pouvoir comparer la productivité du Département avec d'autres entités dont les tâches sont similaires.

9. Les délégations au nom desquelles il s'exprime sont attachées à la qualité des services dans toutes les langues officielles de l'ONU. Elles ont entendu avec intérêt la déclaration importante sur cette question faite par le représentant du Mexique au nom des délégations hispanophones à la première séance de la Commission et pensent également qu'il y a lieu d'étudier les problèmes soulevés.

10. Enfin, l'orateur tient à remercier le personnel qui assure les services de conférence et souligne que les discussions sur la productivité et le rapport coûts/performances ne doivent en aucun cas être considérées comme une critique de leur travail. Au contraire, il s'agit d'assurer que le produit fourni par le Département soit à la hauteur des efforts du personnel.

#### **Organisation des travaux**

11. **Le Président** souligne l'importance de la ponctualité et la nécessité d'éviter que les séances ne commencent en retard.

*La séance est levée à 10 h 35.*